Académie de POITIERS
COLLEGE G. DAVID
8 place du 08 Mai 1945
86110 MIREBEAU

PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration

Date : le 26 NOVEMBRE 2020

Année scolaire : 2020-2021

Numéro de séance : 3

Date de transmission de la convocation aux membres : 16 novembre 2020

1ère convocation (oui/non) : OUI

2ème convocation (oui/non) :
(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : M BARBARROUX VINCENT

Secrétaires de séance : Mme BAUDICHAUD MAGALY

Quorum (13 ou 16) : 13

Nombre de présents : 19

Ordre du jour

L'ordre du jour sera le suivant :

1 – MISE EN ŒUVRE DE L'AUTONOMIE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE

1.1 - Règlement intérieur du Conseil d'administration

1.2 - Installation du conseil d'administration

1.3 - Installation des différents conseils et commissions

1.4 – Organisation pédagogique suite au protocole sanitaire renforcé

2 – MISE EN ŒUVRE DE L'AUTONOMIE MATERIELLE ET FINANCIERE

2.1 – Budget sorties et voyages

2.2 – DBM pour vote budget 2020

2.3 – Contrats et conventions

2.4 – Tarifs de restauration 2021 et taux de charges communes

2.5 – Budget 2021

2.6 – Délégation pour passation des marchés

2.7 - Information sur les dotations du Conseil Départemental

Annexes :
N° 1 - Règlement intérieur du conseil d'administration
N° 2 – Membres des différents conseils
N° 4 – Tarif restauration
N° 6 – Budget 2021
N° 5 – DBM pour vote budget 2020
N° 3 – Protocole sanitaire
N° 7 – Infographie présentation CDI

- Motions : sans objet

PRESENCE au CONSEIL - Séance du 26 novembre 2020

	Qualité	Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P¤	A¤	E	Nom - Prénom	P¤	A	E
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	BARBARROUX VINCENT	X						
	Proviseur adjoint ou principal adjoint	/							
	Gestionnaire	EVAIN CELINE	X						
	C.P.E.	VILLAIN CATHERINE	X						
	Directeur adjoint de la SEGPA ou chef de travaux	/							
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement (département)	PRINCAY BENOIT SAINT PE SEVERINE	X						
	Communauté de communes	GARNIER GERARLD	X						
	Commune	JALLET CARTIER FLORENCE	X						
	Personnalités qualifiées	GUENAL AMELIE BOULAY MARIE PIERRE			X				
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	MONPERROUX AURORE	X						
		RUBEILLON MICKAEL	X						
		DOUX MARION	X						
		PINEL CHLOE	X						
		MEUNIER HELOISE			X				
		WOUTERS GERT	X						
	Personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé	MARSAULT CHRISTINE			X				
		BAUDICHAUD MAGALY	X						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	BUISSET SOPHIE	X						
		COURTOIS ANGELINA	X			Départ 19h			
		SALADE SABRINA	X						
		CANAL ANGELINE			X				
		COLLOREC NATHALIE	X						
		LOCHON ISABELLE	X						
	Elèves	RAGUIDEAU THAIS	X						
		CARTEAU EMMA	X						

P : Présent - A : Absent - E : Excusé

Le conseil d'administration s'est réuni sur convocation du chef d'établissement qui a été transmise le 16 novembre 2020 aux différents membres.

Le quorum étant atteint, Monsieur le principal a ouvert la séance à 18h05.

M le Principal demande s'il y a des remarques concernant le procès verbal de la séance du 29 septembre 2020, ce dernier ne suscitant aucune remarque il est approuvé à l'unanimité.

M le principal rappelle l'ordre du jour.

M le Principal indique qu'au titre des questions diverses un point sera abordé à la demande de Mme la professeure documentaliste : présentation bilan CDI 2019-2020 qui n'avait pu être présenté au CA de fin d'année scolaire.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par le conseil d'administration.

1 – MISE EN ŒUVRE DE L'AUTONOMIE PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE

1.1 - Règlement intérieur du Conseil d'administration

M le Principal fait lecture du règlement interne annexe 1) et sans question des membres le soumet au vote :

VOTANTS : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABTENTION : 0

1.2 - Installation du conseil d'administration

M le principal présente les membres élus (cf annexe 2).

1.3 - Installation des différentes commissions et conseils

M le principal fait lecture des membres désignés aux différentes commissions et conseils émanant du conseil d'administration. (cf annexe 2).

Le conseil d'administration est installé.

1.4 -Organisation pédagogique suite au protocole sanitaire renforcé

Après diffusion du **protocole sanitaire renforcé** le 29 octobre et valable dés le 2 novembre, l'établissement a défini son organisation pédagogique dans un document appelé **«organisation pédagogique du collège et protocole sanitaire»** (annexe 3) a été mis en ligne sur Pronote et sur le site internet du collège

Il est **valable jusqu'au 2 décembre au moins**.

Il est difficile de faire voter en fin de mois une organisation mise en place le 2 novembre. Donc on a choisi de réunir la commission permanente le 16/11/2020 pour en débattre et recueillir le « ressenti » des équipes. Elle s'est réunie pour avis.

Le principal donne lecture du compte rendu de la commission permanente :

- Les professeurs expriment une grande fatigue,
- Les changements de salle ne permettent pas aux professeurs de mettre en place leurs supports correctement et font perdre du temps.,
- Il est plus difficile pour les enseignants de faire appliquer les règles de comportement quand les élèves sont déjà « installés »,
- Il peut y avoir une inégalité entre les classes dans l'utilisation du matériel informatique, certains bénéficient moins d'un support pédagogique parfois très adapté à leurs difficultés,
- Les professeurs indiquent que la situation sanitaire est globalement compliquée et la période difficile pour le moral de chacun. La situation est stressante pour tout le monde dans le pays. Ils notent que chacun essaie de faire au mieux au collège.

Le principal est peu optimiste sur la possibilité d'assouplir l'organisation et de revenir en arrière rapidement. Le contexte national incite à la protection des élèves et des personnels et augmenter le brassage au collège reviendrait à aller à « contre-courant ».

L'idée de l'équipe de direction sera de tenter d'améliorer les conditions de travail des enseignants :

Notamment en permettant de réserver les salles informatiques et de fonctionner de manière flexible, à la demande des professeurs, sur des créneaux horaires qu'ils demanderont.

Conclusion : **l'organisation pédagogique** adoptée suite à la mise en place du **protocole sanitaire renforcé** le 2 novembre 2020 reste **valable mais n'a pas vocation à devenir l'organisation naturelle du collège et pourra être modifiée et assouplie, notamment dans le dispositif « une classe, une salle » dès que possible.**

VOTANTS : 19	POUR : 19	CONTRE : 0	ABTENTION : 0

2 - MISE EN ŒUVRE DE L'AUTONOMIE MATERIELLE ET FINANCIERE

2.1 – Budget sorties et voyages

Madame la Gestionnaire détaille le budget prévisionnel pour l'intervention de l'association ACTA Archéo le 25 mars 2021 pour 62 élèves avec une participation financière de 10 € par élève (cf annexe 4).

L'enseignante, organisatrice de cette intervention, développe en précisant qu'il s'agit de la venue de comédiens axant sur les sports (combat de gladiateurs), le théâtre de l'antiquité.

Un représentant élu note et félicite le collège qui, malgré le contexte sanitaire actuel, projette toujours des actions culturelles au sein de l'établissement. Il précise que la Communauté de Communes du Haut Poitou souhaite, déjà grâce à la subvention pour le dispositif Pass'Art, perdurer tout autre projet culturel. Elle dispose dans ce contexte particulier encore d'une enveloppe financière pour aider le collège. Il suffit d'établir, déjà pour ce projet, une demande écrite avant le 15 décembre pour aider à financer le projet, notamment les 620 € couvrant la participation des familles. Le conseil d'administration remercie la CCHP.

VOTANTS : 19	POUR : 19	CONTRE : 0	ABTENTION : 0

2.2 -DBM pour vote budget 2020

Madame la gestionnaire présente une Décision Budgétaire Modificative. Il s'agit d'une décision modifiant la structure du budget 2020, elle est donc soumise au vote des membres du CA.

2 points (virements autres services) :

- Erreur de saisie lors de la dernière DBM. Les 3000 € prélevés sur le Fonds de roulement pour abonder la ligne des achats de denrées ont mis, à tort, sur le service ALO au lieu de SRH.
- Renouvellement d'un ordinateur portable avec crédits disponibles sur le service ALO mais comme l'achat est supérieur à 800 € HT (920,20 HT), il s'agit d'une dépense d'investissement et non de fonctionnement et doit donc être géré sur le service OPC (opération en capital : service en section d'investissement).

VOTANTS : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABTENTION : 0

2.3 – Contrats et Conventions

Madame la Gestionnaire présente pour information la convention suivante :

– Convention avec la CCHP pour la mise en place du défi lecture Livr'ensemble dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle du Haut Poitou.

2.4 – Tarif de restauration et taux de charges communes

Mme la Gestionnaire informe les membres des tarifs de Restauration 2021, fixés par le Département (commission permanente du 03 juillet 2020). Après avoir expliqué le principe des charges de fonctionnement du service du restauration, elle passe au vote le taux de charge communes à savoir 20,5 % (taux maximum autorisé par le Conseil départemental).

VOTANTS : 19 POUR : 19 CONTRE : 0 ABTENTION :

2.5 –Projet de budget 2021

Mme La Gestionnaire présente le projet de budget 20215(cf. Annexe 5).

Elle commente rapidement la structure du budget à savoir une seule section de fonctionnement (pas de section d'investissement car pas de projet lourd en prévision). A l'intérieur de cette section, 3 services généraux (AP Activités Pédagogiques - ALO Admº et Logistique - VE Vie de l'élève) et 2 services spéciaux (Bourses Nationales et Service de Restauration et d'Hébergement). Chaque service est divisé en différents Domaines eux-mêmes divisés en Activités.

Le budget a été élaboré conformément à la réforme du cadre budgétaire et comptable. Il est présenté en déséquilibre mais seulement du montant des amortissements ce qui veut dire sans réel prélèvement sur le fonds de roulement pour le fonctionnement (« on a fait avec ce que l'on avait »).

La principale recette est la dotation de fonctionnement de Conseil Départemental dont le montant est de 64 570 € (idem à l'an passé). Le Département a reconduit les mêmes montants pour chaque collège car les comptes financiers ayant été arrêtés très tard, ils n'ont pas eu le temps d'en étudier la revalorisation.

Pour rappel, le département calcule une dotation socle (qui est fonction des effectifs, de la surface, des dépenses des années passées ...) et à cela s'ajoute un système de bonifications et de pénalités (le collège profite de la bonification « ruralité » et piscine. En revanche, il supporte une forte pénalité en raison de réserves très confortables).

Le même mode de calcul est appliqué à tous les collèges de la Vienne.

Après lecture du document détaillant le calcul de l'hébergement et explicitant ainsi le service SRH, Mme la gestionnaire décrit les différents domaines aussi bien en recettes qu'en dépenses.

RECETTES :

Dotation de fonctionnement versée par le Conseil Départemental : 64 570 €
Intégration au budget d'une subvention pour « aide à la restauration » (ex bourses départementales) qui est gérée par les collèges.

Des subventions d'État sont notamment versées pour l'achat des manuels scolaires, des carnets de correspondance et pour payer les droits de reprographie. L'État alimente également le Fonds Social du collège et le service des bourses.

Les recettes principales prévues pour financer les voyages, sorties et activités culturelles sont la participation des familles (7067) et les dons notamment du FSE (7468).

Le Service de Restauration est, quant à lui, entièrement financé par les ½ pensions des familles et par la vente des tickets repas aux commensaux.

La part assiette par élève étant de 1,64 €. Un membre représentant élu précise que « de mémoire de collège », ce n'est pas toujours le cas et que le collège de Mirebeau est dans la moyenne départementale en service restauration (qui est de 1,60 €).

DEPENSES :

Service AP :
Ce service est composé de 3 domaines (Enseignement, Reprographie et Voyages, Sorties et Activités culturelles).
Malgré le contexte, un effort a été fait pour maintenir le niveau des dépenses à caractère pédagogique. Il est même légèrement supérieur à l'an passé. En ce qui concerne les dépenses liées à la reprographie, la négociation d'un nouveau contrat a permis de diminuer la dépense.

La compétence « savoir nager », au programme des classes de 6ème, est validée à la piscine de Neuville. Ainsi, seules les dépenses de transport ont été ouvertes au budget (pour le trimestre septembre/décembre) car, contrairement à la piscine de Lencloitre, nous ne payons pas les droits d'entrées au bassin.

Le contexte sanitaire n'étant pas propice aux projets en dehors de l'établissement, le domaine « Voyages, Sorties et Activités culturelles » est très réduit. De plus, le budget étant très serré, il ne permet pas de dégager de crédits pour des sorties imprévues. Un membre représentant élu précise qu'il est possible de faire des demandes de subventions à la Communauté de communes du Haut Poitou.

Mme la gestionnaire le remercie et précise que les subventions allouées par la Communauté de Communes du Haut Poitou seront les bienvenues pour financer les sorties supplémentaires des élèves car sur le budget 2021 du collège ce ne sera pas possible.

Service VE :
Ce service est composé de 3 domaines (Fonds Sociaux, Santé, Nutrition et Citoyenneté et Aide sociale).

Le montant de l'aide à la restauration à été évaluée conformément aux taux définis par le département et à la liste des élèves boursiers du 1er trimestre 2020/2021.
Les crédits ouverts dans le domaine « Santé, Nutrition et Citoyenneté » serviront notamment aux actions relatives à la prévention des violences et du harcèlement.

Service ALO :

Ce service est composé de 5 domaines (Fluides, Entretien, Communication, Administration générale et Opérations spécifiques).

En règle générale, les prévisions de dépenses ont été évaluées au plus juste et il sera difficile de faire face au moindre imprévu sans un prélèvement sur le fonds de roulement.

Comme chaque année, il faut noter la part très importante des dépenses de viabilisation qui représente un fort pourcentage de la dotation de fonctionnement.

A la demande du département, le service SRH ne retraçant plus les charges de fonctionnent, il est procédé à un reversement global sur ALO.

La ligne téléphone a pu être diminuée grâce à la résiliation de la ligne de fax.

Sortie d'un membre du conseil d'administration à 19h.

Service spécial Bourses Nationales :

Financement d'État à hauteur de 19 000 €.

Service spécial Restauration et Hébergement :

Ce service est entièrement financé par le paiement des ½ pensions et par la vente des tickets repas aux commensaux. Le taux du FRAR (22,5 %), le taux du FCSH (1,25 %) ainsi que le taux de charges communes sont inchangés (20,5 %).

Pour information, en référence à la loi EGALIM, un membre élu explique qu'il est prévu au service RH 50% de produits locaux dont 20% de BIO. Mme le Gestionnaire précise que les objectifs définis par le Département de la Vienne sont de 35% de produits locaux dont 3% de BIO et 5% de produits SIQO (signe d'identification de qualité et d'origine AOP, Label ...).

Le représentant élu, qui a au conseil départemental la charge de ce dossier, précise que le 3% demandés est une forte volonté du département pour éviter le bio « étranger » dans l'assiette des enfants. Ceci a un coût mais il faut privilégier la qualité et l'agriculture locale.

Un représentant élu demande quel est le montant des réserves ?

M. le Principal répond qu'elles sont en baisse (55 119 € au lieu de 120 000 € l'an passé selon le calcul du comptable) et de ce fait, ce fait devrait faire diminuer la pénalité au niveau du calcul de la dotation de fonctionnement.

Madame la gestionnaire précise qu'au collège, la politique de l'établissement n'est pas de dépenser pour dépenser mais de satisfaire les besoins de chacun au plus juste. Cette politique est d'autant plus aisée que l'ensemble du personnel du collège affiche un véritable soucis d'une utilisation réfléchie des deniers publics. De plus, avec la nouvelle construction du collège envisagée, certains achats ou gros travaux ne sont pas opportuns.

Un autre membre élu relate qu'il faut faire effectivement des dépenses dite « intelligentes », ne pas forcément faire des économies mais faire les choses utiles. Il demande ce que les bâtiments actuels du collège vont devenir.

Un représentant élu informe les membres du CA que ceux-ci appartenant à la commune seront réhabilités et/ou détruits.

VOTANTS : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABTENTION : 0

Le projet de budget 2021 est adopté.

MASSE SALARIALE COLLEGE

Mme la Gestionnaire informe le conseil d'administration de la masse salariale par employeur (état, collectivité, EPLE).

2.6 – Délégation pour passation des marchés

Avec la RCBC, a été supprimé l'EPCP en tant qu'autorisation de conclure les marchés et donc en tant qu'autorisation de la dépense. Avant, chaque achat devait faire l'objet d'une autorisation spécifique du CA qui devait siéger en permanence. Pour éviter cette situation de blocage, nous devons passer au vote une délégation annuelle de signature au chef d'établissement pour les marchés et pour pouvoir signer toute commandes dans les limites des crédits ouverts au budget et des dispositions définies dans le code des marchés publics

VOTANTS : 18 POUR : 18 CONTRE : 0 ABTENTION : 0

2.7 – Information sur les dotations du Conseil Départemental

Décisions prises lors de la Commission Permanente du 15 octobre.

Un crédit de 42 000 € est affecté au collège pour les travaux suivants :

- Complément de crédit pour la réhabilitation du logement de fonction du principal
- Travaux de consolidation des remparts et des voûtes sous-jacentes

3 -QUESTIONS DIVERSES

Présentation du bilan CDI 2019-2020 qui n'avait pu être présenté au CA de fin d'année scolaire par un membre du conseil d'administration (infographie annexe 7)

La séance est levée à 19h25.

Le Président

La Secrétaire